

Compte-rendu – Conseil Municipal – 27 Janvier 2022

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE SUR MOSELLE DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2022

Sous la présidence de Monsieur Thierry RIGOLLET, Maire.

Étaient présents : M RIGOLLET, Maire, MME SCHMERBER, M FERBACH, MME POINSOT, M PETIN, Adjoint, MME BARB, M PASCOLINI, M VANNSON, MME ROUILLON, MME MANGEL S, M LAPLAZE, MME MANGEL R, MME AUBERT, M KUNTZ, Conseillers

Était excusé : M PARMENTIER, Conseiller

Était absent : /

Secrétaire de séance : Pierre LAPLAZE

ORDRE DU JOUR

Domaine et patrimoine – Locations (3-3)

N°1 – Convention d'occupation des pistes de ski nordique du Rouge Gazon – Activités de chiens de traîneaux

Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la FPT (4-1)

N°2 – Suppression d'un emploi relevant du cadre d'emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère Classe

N°3 – Protection sociale complémentaire

Institutions et vie politique – Intercommunalité (5-7)

N°4 – Validation du tarif de main d'œuvre pratiqué sur le territoire intercommunal

Finances locales – Décisions budgétaires (7-1)

N°5 – Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022

Finances locales – Divers (7-10)

N°6 – Délibération d'octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale - Année 2022

Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des communes (9-1)

N°7 – Demandes d'adhésions au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale

N°8 – Demande d'adhésion à la compétence à la carte n°1 « Réhabilitation » du SDANC

N°9 – Demande d'adhésion à la compétence à la carte n°2 « Entretien » du SDANC

Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des départements (9-2)

N°10 – Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le CDG des Vosges et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD)

Décisions du Maire prises sur délégation donnée par le Conseil Municipal

Informations diverses

Compte-rendu – Conseil Municipal – 27 Janvier 2022

DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATION (3-3)

CONVENTION D'OCCUPATION DES PISTES DE SKI NORDIQUE DU ROUGE GAZON - ACTIVITES CHIENS DE TRAINEAUX

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** les termes de la convention,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (4-1)

SUPPRESSION D'UN EMPLOI RELEVANT DU CADRE D'EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de fermer le poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe au 1er Janvier 2022 (poste occupé précédemment par Monsieur Christian JEANSON).

FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (4-1)

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Après renseignements pris auprès du Centre de Gestion des Vosges, ce point ne nécessite pas de délibération.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'objet de ce point : Débat des collectivités, Participation obligatoire des employeurs publics aux contrats Prévoyance et Mutuelle Santé des agents.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 Février 2021 relative à la Protection Sociale Complémentaire (PSC) dans la Fonction Publique impose aux employeurs publics une participation financière des employeurs territoriaux auprès de leurs agents pour la mutuelle santé et la protection Prévoyance/Maintien de salaire.

L'objectif de cette décision gouvernementale est de relever le niveau de protection du secteur public pour l'aligner sur celui du secteur privé. Elle représente une avancée sociale majeure qui concerne tous les agents quel que soit leur statut et leur temps de travail.

L'assemblée délibérante de chaque établissement public territorial doit donc principalement échanger entre ses membres pour définir la politique que la collectivité entend mettre en œuvre pour répondre aux obligations réglementaires concernant la participation obligatoire à la protection sociale complémentaire de ses agents.

Le Conseil Municipal a donc procédé au débat, afin que celui-ci puisse être transmis dans les plus brefs délais au Centre de Gestion des Vosges.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE (5-7)

VALIDATION DU TARIF DE MAIN D'ŒUVRE PRATIQUÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Compte-rendu – Conseil Municipal – 27 Janvier 2022

- **ACCEPTE** les tarifs de main d'œuvre pratiqué sur l'ensemble du territoire intercommunal, par et pour la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges et par et pour les communes de Saint Maurice sur Moselle, Fresse sur Moselle, Bussang, Le Thillot, Le Ménil, Ferdrupt, Ramonchamp et Rupt sur Moselle pour l'année 2022, ainsi qu'il suit :

- Personnel administratif :	28.94 € / heure
- Personnel technique :	26.78 € / heure (heures journée)
	44.37 € / heure (heures nuit)
- Personnel technique avec matériel espaces verts	27.75 € / heure

- **CHARGE** le Maire de procéder à l'émission des titres de recettes correspondants.

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 pour le budget principal dans les limites indiquées ci-dessus.

FINANCES LOCALES – DIVERS (7-10)

DELIBERATION D'OCTROI DE LA GARANTIE A CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE - ANNEE 2022

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** que la Garantie de la commune de Saint Maurice sur Moselle est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2022 est égal au montant maximal des emprunts que [Nom de votre Collectivité] est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2022,

- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la commune de Saint Maurice sur Moselle pendant l'année 2022 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.

- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;

- si la Garantie est appelée, la commune de Saint Maurice sur Moselle s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;

- le nombre de Garanties octroyées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2022 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;

- **AUTORISE** le Maire, pendant l'année 2022, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de Saint Maurice sur Moselle, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;

- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Compte-rendu – Conseil Municipal – 27 Janvier 2022

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

DEMANDES D'ADHESIONS AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE

Le Conseil Municipal,

- **ACCÉPTE** les demandes d'adhésions des collectivités ci-après : le SIVS des Hauts de Salm (canton de Senones), le SIVS de la Vallée de Roche-Harchechamp et la commune de Lesseux.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DE COMMUNES (9-1)

DEMANDE D'ADHESION A LA COMPETENCE A LA CARTE N°1 « REHABILITATION » DU SDANC

Le Conseil Municipal,

- **se prononce POUR** l'adhésion de la collectivité à la compétence à la carte n°1 « Réhabilitation » (Viviers-le-Gras.).

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DE COMMUNES (9-1)

DEMANDE D'ADHESION A LA COMPETENCE A LA CARTE N°2 « ENTRETIEN » DU SDANC

Le Conseil Municipal,

- **se prononce POUR** l'adhésion de la collectivité à la compétence à la carte n°2 « Entretien » (Viviers-le-Gras.).

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES DEPARTEMENTS (9-2)

ADHESION A LA MISSION MUTUALISEE RGPD PROPOSEE CONJOINTEMENT PAR LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES VOSGES ET CELUI DE MEURTHE-ET-MOSELLE, ET DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;

- **AUTORISE** le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;

- **AUTORISE** le Maire à désigner auprès de la CNIL, le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD), personne morale de la collectivité.

DECISIONS DU MAIRE PRISES SUR DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption urbain par le code de l'urbanisme du 14 Décembre 2021 au 27 Janvier 2022

Situation	Lieudit	Références cadastrales	Désignation	Surface totale	Prix
3, Place du 2 Octobre 1944	Le Village	Section AD n°313	Bâti sur terrain propre	00 ha 03 a 03 ca	121 500,00 €
22, rue des Portes	Les Prés des Châteaux La Scierie	Section AO n°10 et 103 Section AO n°104 et 105	Bâti sur terrain propre	00 ha 07 a 73 ca	60 000,00 €
48, rue de la Goutte du Rieux	EZ Fontaine	Section AP n°302 et 303	Bâti sur terrain propre	00 ha 27 a 20 ca	185 000,00 €
8 Bis, rue de Presles	Pré des Pierres	Section AX n°121, 122, 123, 124 et 234	Bâti sur terrain propre	00 ha 53 a 28 ca	98 000,00 €
15, rue du Tertre	Le Tertre	Section AC n°295, 297 et 54	Bâti sur terrain propre	00 ha 21 a 06 ca	36 750,00 €

Compte-rendu – Conseil Municipal – 27 Janvier 2022

INFORMATIONS DIVERSES

Association départementale des Conjointes Survivants et Parents d'Orphelins des Vosges – FAVEC

Par son courrier du 10 Décembre 2021, la FAVEC 88 / Section de Le Thillot remercie la commune pour la subvention octroyée.

Secours Populaire Français – Comité de Le Thillot

Par son courrier du 10 Décembre 2021, le Secours Populaire Français / Comité de Le Thillot remercie la commune pour la subvention octroyée.

Ouverture paysagère

Monsieur Michel PASCOLINI expose à l'assemblée le choix de déboiser et débarder les arbres situés aux abords du ruisseau de la Feigne entre la RN66 et la Voie Verte. Cela permettra une ouverture paysagère au centre du village mais aussi la sécurisation des abords de la RN66 et de la Voie Verte, la mise en valeur des deux ponts voutés en pierre taillées, d'éclaircir la Place de la Gare et d'apporter de la luminosité aux futurs aménagements paysagers.

Point RN66

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de requalification de la RN66 sont en cours. Certains travaux dépendent des conditions météorologiques comme le béton bouchardé ou l'enrobé sur les trottoirs. Les travaux sont essentiellement centralisés sur la Place de la Gare, derrière la Salle Multi-Activités et l'esplanade devant les commerces. Les délais restent cependant respectés avec une base de 60 semaines estimées en mars 2020.

Concernant la tranche Place de la Gare-Station Avia, la Mairie a reçu les notifications de subvention concernant la DETR et la Région Grand Est. Il reste plus qu'à recevoir celle du Conseil Départemental permettant ainsi de signer l'ordre de service pour le lancement des achats liés aux travaux de la tranche 2.

Questions de Monsieur Damien KUNTZ

Monsieur KUNTZ demande s'il y aura des containers supplémentaires en raison des vacances hivernales. Monsieur le Maire répond qu'une demande auprès de la CC-BHV est faite et que normalement il y en aura des containers supplémentaires en complément du nouveau PAV.

Monsieur Kuntz attire également l'attention sur les effets du sel sur le béton bouchardé. Monsieur le Maire répond que d'après la Maitrise d'œuvre, il n'y aura pas de problème de corrosion.

Article Vosges Matin du 20 Janvier 2022 relatif au Carrefour Contact

Vosges Matin a questionné les élus de Saint Maurice sur Moselle concernant l'implantation du supermarché Carrefour Contact sur la commune. Ainsi, la majorité et la minorité ont répondu aux questions du journaliste de Vosges Matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h16